

AFFAIRES ECONOMIQUES.  
RUANDA-URUNDI

S.A.R.

990 FFC. 1

Usumbura, le 24 mars 1953

N° 1/1797/214. TRANSMIS copie pour information et exécution à :

Recu de  
3/4 | 1963

Monsieur l'Administrateur de Territoire, (Tou

Ruhengeri

Monsieur le Résident, (deux)



Pour le Vice-Gouverneur Général  
Gouverneur du Ruanda-Urundi,  
P.O.

Le Chef du Service des Affaires  
Economiques du Ruanda-Urundi  
R.D. R.A.N.S. C.I.L.

*Stéph*

1<sup>re</sup> DIRECTION GÉNÉRALE  
1<sup>re</sup> DIRECTION  
CONGO BELGE.

C O P I E

Objet:  
Guide du Voyageur.  
Dossier: 15.80.11

Léopoldville, le 16 mars 1953

N° 1/7839/52

Monsieur le Gouverneur  
du Territoire du Ruanda-Urundi  
à Usumbura.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la récente mission au Congo Belge, le Directeur de l'Office du tourisme a constaté que de nombreux Territoires ne possédaient pas le "Guide du Voyageur" alors qu'un exemplaire leur avait été envoyé par l'Office du tourisme.

Il est à supposer que cet exemplaire a suivi l'Administrateur Territorial lors d'une mutation ou de son congé.

Je vous saurais gré de vouloir bien prescrire à tous vos Administrateurs de Territoire de prendre cet ouvrage en inventaire dans la bibliothèque de leur Territoire d'où il peut être emporté.

D'autre part, l'Office du tourisme m'a fait savoir son intention d'envoyer directement aux Administrateurs des Territoires suivants : Kibungo, Biumba, Sigali, Nyanza, etc., Usumbura, un tiré à part de la 2<sup>e</sup> édition du "Guide du Voyageur" se rapportant uniquement à leur Territoire, en leur posant quelques questions précises.

Cette mesure accélérera la sortie de presse de l'édition suivante de l'ouvrage, dont un nouvel échantillon sera distribué en temps utile.

POUR LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL,  
Le Secrétaire Général,  
(sé) G. SAND,-